CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST

Ville de
CLERMONT

VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE CLERMONT :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, en conformité avec l'article 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation foncière triennal tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de Charlevoix-Est est maintenant déposé et servira à l'imposition 2027, 2028 et 2029.

Quiconque veut prendre connaissance de ce rôle d'évaluation peut le faire à l'hôtel de ville de Clermont, 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h du lundi au vendredi.

Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section I du Chapitre X, concernant le rôle doit être déposée avant le 1er mai suivant, au bureau de la MRC de Charlevoix-Est, 172 boulevard Notre-Dame à Clermont, au moyen de la formule prescrite à cet effet, et, à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

DONNÉ À CLERMONT, ce 2e jour du mois de novembre 2026.

France D'Amour
Directrice générale